



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA
RAZZA FRANCHES-MONTAGNES



Epreuve spéciale

Coupe inter-syndicats du 14.05.2017 à Balsthal

Règlement

Disciplines: gymkhana, attelage, saut

Généralités

Une équipe est composée d'un/e cavalier/ère pour le gymkhana, d'un attelage à un cheval et d'un/e cavalier/ère de saut. L'épreuve est jugée selon le barème C au chrono. La reconnaissance du parcours est possible une heure avant le début de l'épreuve.

La FSFM se réserve le droit de limiter les inscriptions en cas de forte participation. Dans ce cas-là, une équipe au minimum par syndicat sera retenue selon la date de réception des inscriptions.

Chaque faute d'obstacle dans les 3 disciplines équivaut à une pénalité de 5 secondes. Le chrono débute lors du passage de la ligne de départ du cavalier de gymkhana, puis continue durant le parcours d'attelage et s'arrête lorsque le cavalier de saut franchit correctement la ligne d'arrivée.

Chaque discipline est disputée selon les Règlements des épreuves sport et loisir FM/HF de la FSFM.

Tenue

Tenue correcte selon règlement FSFM, resp. selon les directives de la FSSE.

Epreuve spéciale (disciplines)

1. Gymkhana

Le gymkhana comporte six obstacles. A la fin de son parcours, le concurrent doit faire retentir la cloche pour donner le départ à l'attelage.

2. Attelage – parcours d'obstacles (Groom obligatoire)

Départ de l'attelage à un cheval pour un parcours d'obstacles de six portes (largeur = + 30 cm). Tout événement (détachement d'un trait, d'une guide, etc...) entraîne une pénalisation.

A la fin de son parcours, le concurrent (groom ou meneur) doit faire retentir la cloche pour donner le départ au/à la cavalier/ère de saut.

3. Saut

Le/la cavalier/ère débute le parcours de saut qui se court sur 6 obstacles (60-80 cm de haut et max 100 cm de large). Le/la cavalier/ère doit franchir correctement la ligne d'arrivée pour arrêter le chrono.

Inscription

Les inscriptions se font à l'aide du formulaire spécial de la FSFM. Le cheval doit être en possession **d'un certificat d'origine**, dont une copie est à joindre à l'inscription.

Droit au départ

L'épreuve est ouverte uniquement aux chevaux franches-montagnes dès l'âge de 4 ans (né en 2013), pour les 3 disciplines (gymkhana, attelage et saut). Le brevet de cavalier respectivement d'atteleur de la FSSE est vivement recommandé.

Prix

L'épreuve est dotée par les sponsors de la manifestation.

Dispositions finales

En cas de litiges, la décision du juge fait foi. Le présent règlement entre en vigueur de suite, sous réserve de modifications.